

## CITROEN BERLINGO VAN XL HEAVY 1000 KG VAN

(Ref:N199431)

0 KM



Cylindrée	1.5 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	100 cv   5 ch (74kw)
CO2	148 g/km
BOÎTES DE VITESSES	MANUELLE
Portes	0
Carrosserie	VU
KM	10km
Immat	04/06/2025

Couleur  
BLANC KAOLIN

**22.200** € TVAC

**-31%** sur prix cat.

## OPTIONS

3 Places - Capteur de lumière - Boîte à gants avec fermeture à clé - Cabine Extenso@ + 2 places modulable + fonction de bureau - Radio DAB - Détecteur de pluie - Avertisseur d'angle mort - Frein de stationnement électronique - Grip Control - Hill descent control - Système de navigation - Pare-brise acoustique - Phares antibrouillard - PNEUS MandS - Protection sous moteur - Aide au stationnement avant et arrière - Rétroviseurs extérieurs noirs - Rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Surround Rear Vision - Vitres électriques avant -

## ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - anneaux d'arrimage - assistant de maintien de voie - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - Écran tactile - freinage actif d'urgence - habillage latéral à mi-hauteur de la zone de chargement - jantes en tôle 16" - porte coulissante à droite - portes arrière tôlées 180° (2) - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur réglable en longueur - siège passager simple - système d'avertissement de sortie de voie - système de contrôle de traction asr - tissu - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.